



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Créteil, le 26 avril 2022

Élections départementales partielles sur le canton de Vitry 2 : le scrutin se tiendra les 12 et 19 juin prochains, en même temps que les élections législatives.

Le tribunal administratif de Melun a annulé en février dernier les opérations électorales qui se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021 pour l'élection des conseillers départementaux du canton n°25 du Val-de-Marne (Vitry-sur-Seine 2).

En conséquence, il y a lieu de procéder pour ce canton à une élection départementale partielle.

Ce scrutin partiel sera organisé les dimanche 12 et 19 juin, soit aux mêmes dates que les élections législatives, pour tenir compte des ponts de l'Ascension et de la Pentecôte et du calendrier électoral déjà chargé.

Les candidatures seront à déposer à la préfecture du Val de Marne :

- pour le premier tour, les 11 et 12 mai de 9h à 12h et de 14h à 16h ;
- pour le second tour, le 13 juin de 10h à 12h et de 14h à 16h et le 14 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h .

Les modalités de dépôt seront précisées sur le site internet de la préfecture :

<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections/Elections-politiques>

**Service de la communication
interministérielle**

Tél : 01 49 56 60 67 / 60 79 / 60 86 – 06 03 34 29 87
Mél : pref-communication@val-de-marne.gouv.fr

21-29 Avenue du Général-de-Gaulle
94000 CRETEIL